



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## FISAC

Question écrite n° 123910

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le rôle important joué par le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) en matière d'aménagement et d'animation des territoires. Contribuant à assurer une desserte commerciale de base à l'ensemble de la population et à encourager l'adaptation du commerce de proximité face aux mutations en cours, ce fonds constitue une aide essentielle pour le développement économique des entreprises artisanales. Pour atténuer les effets de crise actuelle, il apparaît important de maintenir le niveau des crédits alloués à ce fonds ainsi que de réaffirmer comme domaines prioritaires d'intervention du FISAC le soutien aux opérations collectives en milieu rural et celui aux actions de développement économique des chambres de métiers de l'artisanat comme le sollicitent les représentants de ces établissements publics administratifs.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123910

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 12947

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)